

COMMUNE DE PENNE D'AGENAIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 13/ 2026 du 4 février 2026, Monsieur Arnaud DEVILLIERS, Maire de la commune de Penne d'Agenais a ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant l'aliénation de portions de chemins ruraux à " Noaillac " **du vendredi 27 février 2026 8h30 jusqu'au vendredi 13 mars 2026, 17h00**, soit pendant 15 jours consécutifs.

Monsieur Michel CHABRIER, Géomètre- Expert honoraire, a été désigné en qualité de Commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la mairie de Penne d'Agenais pendant la durée de l'enquête, **du vendredi 27 février 2026 jusqu'au vendredi 13 mars 2026, 17h00** : Aux heures d'ouvertures de la mairie : Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h à l'exception du mardi après-midi le samedi de 9h à 12h

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Penne d'Agenais « 15 bis rue des écoles » 47140 Penne d'Agenais

L'intégralité du dossier sera également mis en ligne sur le site de la mairie, soit <http://ville-pennedagenais.fr>

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Penne d'Agenais pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

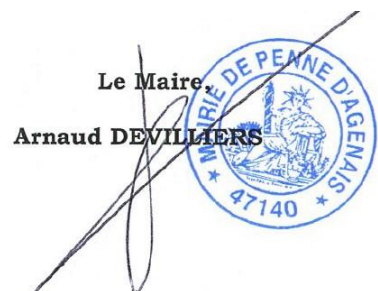
- **Le jeudi 5 mars 2026 de 9h à 12h**
- **Le vendredi 13 mars 2026 de 14h à 17h**

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Penne d'Agenais et à la préfecture.

A l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur la cession des chemins ruraux au lieu-dit "Noaillac" en notre commune. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur le Maire, Arnaud DEVILLIERS de la commune de Penne d'Agenais.

Le Maire
Arnaud DEVILLIERS

The signature of Arnaud Devilliers is written in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE PENNE D'AGENAIS' around the top and '47140' at the bottom, with a small emblem in the center.